



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité de Saint-Damien, que lors de la séance régulière tenue le 20 juillet 2021, le conseil a adopté le règlement 737-3 intitulé « Amendement au règlement numéro 737 sur la gestion des installations septiques. »

Ce règlement a pour but de modifier certains articles du règlement 737 relativement au rapport d'un professionnel et au délai de transmission.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site www.st-damien.com

Donné à Saint-Damien, le 22 juillet 2021.



Eric Gélinas
Directeur général